

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRESSERVE

SEANCE DU 17 JANVIER 2019

Etaient présents le maire et les conseillers municipaux (13) :

Jean-Claude LOISEAU, Philippe BUGNARD, Éric COURSON, Alain COUTURIER, Pierre COURVOISIER, Sophie DE SAINT-LÉGER, Nicole HAUGUEL, Éric HEUER, Bernard LIAUDON, Véronique MICHARD, Gérard VIAND-PORRAZ, Danielle WARIN, Marie-Thérèse ZECCHINI.

Conseillers excusés ayant donné procuration (6) :

Dominique CALLOUD à Philippe BUGNARD, Valérie DURBIANO à Gérard VIAND-PORRAZ, Denise HAGHIGHI MOGHANJOGHI à Sophie DE SAINT-LÉGER, Annie MOULIN à Jean-Claude LOISEAU, Daniel STALIN à Danielle WARIN, Jean-Michel XAMBO à Pierre COURVOISIER.

Conseillers absents (3) : Fatiha DAOUI, Florence PHILIPPE, Thierry PRANDINI.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire, Jean-Claude LOISEAU.

Après avoir donné lecture des pouvoirs, il procède à la présentation des points inscrits à l'ordre du jour.

I – URBANISME : Projet de PLUi approuvé par Grand Lac le 28 novembre 2018 : avis du conseil municipal

Monsieur Gérard VIAND-PORRAZ, adjoint à l'urbanisme, explique que par délibération en date du 28 novembre 2018, le conseil communautaire de Grand Lac a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il indique que, conformément à l'article R153-5 du code de l'urbanisme, les communes membres de l'intercommunalité sont appelées à émettre un avis dans un délai de trois mois, et précise que ce dossier a été examiné en commission municipale d'urbanisme le 15 janvier 2019.

Après avoir pris connaissance du dossier, une quarantaine de points ont été examinés par la commission municipale d'urbanisme, dont certains sont communs à plusieurs zones.

Monsieur Gérard VIAND-PORRAZ explique que les modifications proposées seront jointes à l'enquête publique, qui devrait se dérouler en mars 2019, un cahier sera disponible pour recueillir les avis et des permanences du commissaire enquêteur seront organisées ; les services de l'Etat sont également consultés.

Il précise que Grand Lac devra examiner les observations recueillies par le commissaire enquêteur avant d'approuver définitivement le PLUi courant juillet 2019.

Il procède ensuite à la présentation du dossier et des remarques faites pour les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de PLUi à la lumière de ces observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le PLUi ainsi que les observations émises par la commission municipale d'urbanisme;
- **AJOUTE**, en sus de ces modifications, un emplacement réservé pour la création d'un cheminement piétonnier le long de la voie ferrée, entre le chemin de Pierre Morte et le chemin des Cavaliers.

II – INTERCOMMUNALITE : Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH)

Monsieur Gérard VIAND-PORRAZ, adjoint à l'urbanisme, explique que par délibération en date du 28 novembre 2018, le conseil communautaire de Grand Lac a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Il indique que les communes membres de l'intercommunalité sont appelées à émettre un avis dans un délai de deux mois pour se prononcer à l'égard de ce document, et précise que ce dossier a été examiné en commission municipale d'urbanisme le 15 janvier 2019.

Monsieur Gérard VIAND-PORRAZ explique que ce programme est établi sur 6 ans, le premier PLH ayant concerné la période de 2010 à 2017, et précise que le deuxième programme s'étendra de 2019 à 2025.

Il présente au conseil municipal les grandes lignes du PLH et indique qu'une fois que toutes les communes auront approuvé ce document, il sera transmis aux instances départementales et régionales après nouvelle délibération de Grand Lac au vu des éventuelles observations émises par les communes.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Programme Local de l'Habitat arrêté par Grand Lac.

III – TRAVAUX : Transfert au SDES des certificats d'économie d'énergie en éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018/04/05 en date du 19 avril 2018 approuvant le principe du transfert au SDES des certificats d'économie d'énergie et la signature d'une convention pluriannuelle avec le SDES pour le transfert de ces certificats pour les opérations « hors éclairage public ».

Il indique qu'il convient de signer le même type de convention pour les opérations d'éclairage public et d'approuver également le transfert de certificats d'économie d'énergie issus de ces opérations d'éclairage public.

Le Maire précise que les opérations susmentionnées, porte le numéro de dossier 2018-02 et 2019-06.

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée et de l'autoriser à signer les conventions correspondantes de transfert des CEE concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions correspondantes de transfert des CEE concernés.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- **Madame Véronique MICHARD** indique que le décrochement sur la droite pour accéder au lotissement du giratoire de la Croix est dangereux. Monsieur Gérard VIAND-PORRAZ propose de mettre une bande réfléchissante.

La séance est levée à 22h30.

A Tresserve, le 17 janvier 2019

**Le Maire,
Jean-Claude LOISEAU**

